

## RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

### 1. NOM DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

Oxuvlar 5,7%, 41,0 mg/ml solution à diluer pour abeilles

### 2. COMPOSITION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE

Chaque ml contient:

**Substance active:** Acide oxalique 41 mg (équivalent à 57,4 mg acide oxalique dihydrate)

**Excipient:**

|                                                                   |
|-------------------------------------------------------------------|
| <b>Composition qualitative en excipients et autres composants</b> |
|-------------------------------------------------------------------|

|                 |
|-----------------|
| Eau décalcifiée |
|-----------------|

Solution incolore et claire.

### 3. INFORMATIONS CLINIQUES

#### 3.1 Espèces cibles

Abeille mellifère (*Apis mellifera*)

#### 3.2 Indications d'utilisation pour chaque espèce cible

Traitement de la varroase de l'abeille (*Apis mellifera*) provoquée par l'accarien Varroa (*Varroa destructor*).

#### 3.3 Contre-indications

Le médicament vétérinaire ne peut être utilisé dans les colonies avec du couvain, puisqu'il n'atteint pas les varroas qui se trouvent dans les cellules operculées.

#### 3.4 Mises en gardes particulières

L'efficacité peut varier entre les colonies en fonction des conditions d'utilisations (présence de couvains, températures, ré-infestations etc.) Le médicament vétérinaire doit être utilisé comme un traitement antiparasitaire et intégré dans un programme avec une surveillance des chutes des acariens. Pour éviter des risques de résistance il est recommandé d'utiliser dans l'année différentes substances pour les traitements.

**L'application par dégouttement** doit être utilisé comme traitement unique dans la colonie exempte de couvains en automne / hiver par des températures extérieures comprises entre -15 °C et 5 °C.

**L'application par pulvérisation** (automne / hiver ou printemps / été) doit être utilisé comme traitement unique dans la colonie exempte de couvains, par des températures extérieures supérieures à 8 °C. Un deuxième traitement par pulvérisation est recommandé avec un intervalle de 2 semaines.

Uniquement si le taux d'infestation est supérieur de 6% après le premier traitement. Un surdosage lors de l'application avec l'acide oxalique, peut conduire à une mortalité plus importante chez l'abeille et à une perte de la reine, c'est pourquoi le respect du dosage est important.

### 3.5 Précautions particulières d'emploi

#### Précautions particulières pour une utilisation sûre chez les espèces cibles:

Évitez de déranger les colonies dans les jours qui suivent le traitement. Si les abeilles sont traitées plus d'une fois par génération, cela peut causer des dommages aux abeilles et à un affaiblissement de la colonie. Les traitements d'été sur les essaims, nucléis et autres colonies exemptes de couvains doivent être suivis par un traitement d'automne ou d'hiver contre le varroa. Ne pas pulvériser dans la même saison les cadres utilisés pour la production du miel.

#### Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux:

Ce médicament vétérinaire est une solution d'acide et peut causer des irritations de la peau, des yeux, muqueuses buccales et respiratoires. Évitez tous contact avec le médicament vétérinaire, y compris l'ingestion accidentelle et l'inhalation du brouillard de pulvérisation.

L'équipement de protection doit être porté, il se compose de vêtements de protection, **de gants résistants aux acides** et **de lunettes de sécurité**. En outre pour l'application par pulvérisation un **masque de protection type FFP2** doit être porté.

Si vous avalez par mégarde, il est important de rincer la bouche à l'eau, puis boire beaucoup d'eau ou du lait. Ne pas forcer le vomissement. En cas de contact cutané ou avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau, ôtez les lentilles de contacts. En cas d'irritations persistantes, ou si le médicament vétérinaire a été inhalé ou ingéré, consultez immédiatement un médecin et lui présenter la notice d'emballage ou l'étiquette.

#### Précautions particulières concernant la protection de l'environnement:

Sans objet.

#### Autres précautions:

Le médicament vétérinaire est corrosif pour le métal.

### 3.6 Effets indésirables

#### Abeille mellifère:

|                                                                                 |                                                                                                                                |
|---------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Fréquence indéterminée (Ne peut être estimée à partir des données disponibles): | Augmentation du taux de mortalité des abeilles <sup>1</sup><br>Agitation de la colonie<br>Faiblesse de la colonie <sup>2</sup> |
|---------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

<sup>1</sup> avec le traitement par dégouttement ou par pulvérisation

<sup>2</sup> léger, au printemps avec le traitement par dégouttement.

Il est important de notifier les effets indésirables. La notification permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament vétérinaire. Les notifications doivent être envoyées, de préférence par l'intermédiaire d'un vétérinaire, soit au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché ou à son représentant local, soit à l'autorité nationale compétente par l'intermédiaire du système national de notification. Voir le conditionnement primaire pour les coordonnées respectives.

### 3.7 Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

Sans objet.

### 3.8 Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Ne pas utiliser simultanément avec d'autres produits acaricides contre la varroase.

### 3.9 Voies d'administration et posologie

Pour une utilisation à l'intérieur de la ruche.

Le médicament vétérinaire doit être utilisé comme suit:

#### A) Application par dégouttement

Préparation du prêt à l'emploi de 3,5% (m/V) d'acide oxalique dihydrate solution par dégouttement:

Dans un bain-marie (30 à 35 °C), réchauffer la bouteille d'acide oxalique dihydrate solution.

Retirez la bouteille du bain-marie, ouvrez le scellé et ajouter la quantité de sucre (saccharose) qui est utilisé pour l'alimentation des abeilles:

- **275 g de sucre** si vous utilisez la bouteille de 275 g
- **1 kg de sucre** si vous utilisez la bouteille de 1000 g

Fermez la bouteille et agiter fortement, jusqu'à ce que le sucre soit complètement dilué. La solution est maintenant prête à l'emploi, elle doit être tiède pour l'application.

#### Administration:

Par la large ouverture de la bouteille remplissez la quantité nécessaire de solution prête à l'emploi avec une seringue (60 ml) ou un autre moyen similaire. Pour traiter une colonie la dose de chaque allée de cadre est de 0,25 ml/dm<sup>2</sup> pour l'Europe occidentale et centrale et de 0,4 ml/dm<sup>2</sup> pour le sud de l'Europe.

| Quantités à <b>dégoutter</b> par allée occupée      |                                |                 |
|-----------------------------------------------------|--------------------------------|-----------------|
|                                                     | Europe occidentale et centrale | Sud de l'Europe |
| Petits cadres (DNM, National, Simplex, WBC, Zander) | 3–4 ml                         | 5–6 ml          |
| Grands cadres (Dadant, Ruches Suisses)              | 5–6 ml                         | 8–10 ml         |
| Dose maximum par ruche                              | 50 ml                          | 80 ml           |

Pour les ruches à 2 corps, dégoutter d'abord sur le corps à couvains inférieur, puis le corps à couvains supérieur. La chute d'acariens se poursuit jusqu'à 3 semaines.

La solution à dégoutter prête à l'emploi suffit pour traiter entre 6–15 colonies pour la bouteille de 275 g et entre 20–50 colonies pour la bouteille de 1000 g. La solution à dégoutter prête à l'emploi doit être utilisée de suite, elle ne peut être stockée après préparation.

#### B) Application par pulvérisation

Préparation du prêt à l'emploi de 3% (m/V) d'acide oxalique dihydrate solution par pulvérisation:

Ajoutez de l'eau à la solution:

- **250 g (250 ml) d'eau** si vous utilisez la bouteille de 275 g
- **900 g (900 ml) d'eau** si vous utilisez la bouteille de 1000 g

Fermez la bouteille et agitez. La solution est maintenant prête à l'emploi.

#### Administration:

Remplissez un pulvérisateur ou un autre moyen similaire avec la quantité de solution prête à l'emploi. Pulvérisez 2–4 ml de la solution sur chaque côté de cadre occupés par les abeilles. Si seulement la moitié du cadre est occupée par les abeilles, réduire de 50% le dosage. Le dosage maximum par ruche est de 80 ml, il varie selon le système de ruche:

- Colonies exemptes de couvains et nucléis doivent être traités avec une dose de 0,3 ml/dm<sup>2</sup> par côté de cadres occupés par les abeilles, pour les ruches les plus courantes comme suit:

| Systèmes de ruches                           | Quantités prêt à l'emploi à <b>pulvériser</b> par côté de cadre occupé par les abeilles |
|----------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| DNM, National, Simplex, WBC, Zander          | 2–3 ml                                                                                  |
| Commercial beehive, Langstroth, ruche Suisse | 2,5–3,5 ml                                                                              |
| AZ-hive (SI), Dadant                         | 3–4 ml                                                                                  |

- Essaims et essaims artificiels en grappe doivent être pulvérisés avec 20–25 ml de solution prête à l'emploi par kg d'abeilles.

Pour un dosage précis de votre pulvérisateur, pulvérisez 10 fois dans une mesurette, puis déterminez le volume pour chaque pression sur la pompe. Calculez ensuite combien d'actions de pompes sont nécessaires pour traiter un côté de cadre. Les côtés des cadres doivent être pulvérisés avec une inclinaison de 45°, afin de minimiser une pulvérisation dans les cellules.

La chute de l'acarien se poursuivra pendant 3 semaines.

Traitez les essaims, nucléis ou toutes autres colonies exemptes de couvains comme traitement unique au printemps/été et lorsque la majorité des abeilles sont dans la ruche (le soir).

La solution à pulvériser prête à l'emploi suffit pour traiter entre 5–10 colonies pour la bouteille de 275 g et entre 25–40 colonies pour la bouteille de 1000 g.

### **3.10 Symptômes de surdosage (et, le cas échéant, conduite d'urgence et antidotes)**

En Europe occidentale / centrale un traitement en fin d'automne est toléré avec un dosage de 4,6% (m/V) d'acide oxalique dihydrate. En générale une perte marginale d'abeilles est compensée par la colonie. Un dosage plus élevé que la recommandation (supérieure à 5% (m/V)) peut conduire à une augmentation de la mortalité des abeilles et à une mauvaise fin d'hivernage au printemps. La répétition des traitements durant la même saison peut conduire à une mortalité accrue des abeilles et à un effet négatif sur le développement du couvain, voir la perte de la reine.

### **3.11 Restrictions d'utilisation spécifiques et conditions particulières d'emploi, y compris les restrictions liées à l'utilisation de médicaments vétérinaires antimicrobiens et antiparasitaires en vue de réduire le risque de développement de résistance**

Sans objet.

### **3.12 Temps d'attente**

Miel: zéro jour pour les colonies traitées correctement. Administrez le traitement en-dehors de la présence des cadres à miels

## **4. INFORMATIONS PHARMACOLOGIQUES**

### **4.1 Code ATCvet: QP 53 AG 03**

### **4.2 Propriétés pharmacodynamiques**

L'acide oxalique agit comme un poison de contact sur les varroas. L'acide oxalique dihydrate solution est étalée par contact physique entre les abeilles. Le mode d'action n'est pas encore entièrement compris, on suppose que la valeur de pH basse de l'acide oxalique joue un rôle important.

### **4.3 Propriétés pharmacocinétiques**

Il est prouvé que l'acide oxalique peut pénétrer l'exosquelette des abeilles. Après l'administration de l'acide oxalique par dégouttement la contamination des abeilles adultes a été détectée à 24 heures, atteignant un pic un jour plus tard. Une baisse rapide a été observée par la suite, pour atteindre un soixantième de la concentration maximale à 11 jours après le traitement. La présence d'acide oxalique a été démontrée dans l'hémolymphe de l'abeille et dans le système gastro-intestinal.

## **5. DONNÉES PHARMACEUTIQUES**

### **5.1 Incompatibilités majeures**

Ne pas utiliser en même temps qu'un autre traitement acaricide contre la varroase. Le contact avec des solutions contenant du calcium peut conduire à des précipités.

## 5.2 Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente: 5 ans.

Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire et reconstitution conforme aux instructions:

- Application par dégouttement: après reconstitution avec du sucre: à utiliser immédiatement.
- Application par pulvérisation: après reconstitution avec de l'eau du robinet à utiliser dans l'année et dans le délai de la date d'expiration.

## 5.3 Précautions particulières de conservation

À conserver en dessous de 30 °C. Ne pas conserver au réfrigérateur. Ne pas congeler. À conserver à l'abri du gel. À conserver dans le récipient d'origine en position debout et soigneusement fermé. Protéger des rayons directs du soleil. Le produit non utilisé doit être jeté.

## 5.4 Nature et composition du conditionnement primaire

Récipient en HDPE rigide et fermé avec un scellé en aluminium et un bouchon à sécurité enfants.

Taille de l'emballage:

Flacon 500 ml contenant 275 g d'acide oxalique dihydrate, solution

Flacon 2000 ml contenant 1000 g d'acide oxalique dihydrate, solution

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

## 5.5 Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Le médicament vétérinaire ne doit pas être déversé dans les cours d'eau car cela pourrait mettre les poissons et autres organismes aquatiques en danger.

Utiliser les dispositifs de reprise mis en place pour l'élimination de tout médicament vétérinaire non utilisé ou des déchets qui en dérivent, conformément aux exigences locales et à tout système national de collecte applicable au médicament vétérinaire concerné.

## 6. NOM DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

Andermatt BioVet GmbH

## 7. NUMÉRO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

BE-V505404

## 8. DATE DE PREMIÈRE AUTORISATION

Date de première autorisation: 07/02/2017

## 9. DATE DE LA DERNIÈRE MISE À JOUR DU RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

31/03/2025

## 10. CLASSIFICATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES

Médicament vétérinaire non soumis à ordonnance.

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles dans la base de données de l'Union sur les médicaments (<https://medicines.health.europa.eu/veterinary>).

## ÉTIQUETAGE

### MENTIONS MINIMALES DEVANT FIGURER SUR LE CONDITIONNEMENT PRIMAIRE – ETIQUETAGE ET NOTICE COMBINES

{PEHD/BOUTEILLE}

#### 1. NOM DU MEDICATION VÉTÉRINAIRE

Oxuvlar 5,7%, 41,0 mg/ml solution à diluer pour abeilles

#### 2. COMPOSITION

Chaque ml contient:

**Substance active:** Acide oxalique 41,0 mg (équivalent à 57,4 mg acide oxalique dihydrate)

Solution à diluer incolore et claire.

#### 3. TAILLE DE L'EMBALLAGE

275 g

1000 g

#### 4. ESPÈCES CIBLES

Abeilles mellifères

#### 5. INDICATIONS D'UTILISATION

##### Indications d'utilisation

Traitement de la varroase de l'abeille (*Apis mellifera*) provoquée par l'accarien Varroa (*Varroa destructor*).

#### 6. CONTRE-INDICATIONS

##### Contre-indications

Le médicament vétérinaire ne peut être utilisé dans les colonies avec du couvain, puisqu'il n'est pas effectif contre les varroas qui se trouvent dans les cellules operculées.

#### 7. MISES EN GARDE PARTICULIÈRES

##### Mises en garde particulières

##### Mises en gardes particulières:

L'efficacité peut varier entre les colonies en fonction des conditions d'utilisations (présence de couvains, températures, ré-infestations etc.). Le produit doit être utilisé comme un traitement antiparasitaire et intégré dans un programme avec une surveillance des chutes des acariens. Pour éviter des risques de résistance il est recommandé d'utiliser dans l'année différentes substances pour les traitements.

**L'application par dégouttement** doit être utilisé comme traitement unique dans la colonie exempte de couvains en automne / hiver par des températures extérieures comprises entre -15 °C et 5 °C.

**L'application par pulvérisation** (automne / hiver ou printemps / été) doit être utilisé comme traitement unique dans la colonie exempte de couvains par des températures extérieures supérieures à 8 °C. Un deuxième traitement par pulvérisation est recommandé avec un intervalle de 2 semaines uniquement si le taux d'infestation est supérieur de 6% après le premier traitement. Un surdosage lors de l'application avec l'acide oxalique, peut conduire à une mortalité plus importante chez l'abeille et à une perte de la reine, c'est pourquoi le respect du dosage est important.

Précautions particulières pour chaque espèce cible:

Évitez de déranger les colonies dans les jours qui suivent le traitement. Si les abeilles sont traitées plus d'une fois par génération, cela peut causer des dommages aux abeilles et à un affaiblissement de la colonie. Les traitements d'été sur les essaims, nucléis et autres colonies exemptes de couvains doivent être suivis par un traitement d'automne ou d'hiver contre le varroa. Ne pas pulvériser dans la même saison les cadres utilisés pour la production du miel.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament aux animaux:

Ce médicament vétérinaire est une solution d'acide et peut causer des irritations de la peau, des yeux et muqueuses buccales et respiratoires. Évitez tous contact avec le médicament vétérinaire, y compris l'ingestion accidentelle et l'inhalation du brouillard par pulvérisation. L'équipement de protection doit être porté, il se compose de vêtements de protection, **de gants résistants aux acides et de lunettes de sécurité**. En outre pour l'application par pulvérisation un **masque de protection type FFP2** doit être porté.

Si vous avalez par mégarde, il est important de rincer la bouche à l'eau, puis boire beaucoup d'eau ou du lait. Ne pas forcer le vomissement. En cas de contact cutané ou avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau, ôtez les lentilles de contacts. En cas d'irritations persistantes, ou si le médicament vétérinaire a été inhalé ou ingéré, consultez immédiatement un médecin et lui présenter la notice d'emballage ou l'étiquette.

Autres précautions:

Le médicament vétérinaire est corrosif pour le métal.

Interactions médicamenteuses ou autres formes d'interactions:

Ne pas utiliser simultanément avec d'autres acaricides contre la varroase.

Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes):

En Europe occidentale / centrale un traitement en fin d'automne est toléré avec un dosage de 4,6% (m/V) d'acide oxalique dihydrate. En générale une perte marginale d'abeilles est compensée par la colonie. Un dosage plus élevé que la recommandation (supérieure à 5% (m/V)) peut conduire à une augmentation de la mortalité des abeilles et à une mauvaise fin d'hivernage au printemps. La répétition des traitements durant la même saison peut conduire à une mortalité accrue des abeilles et à un effet négatif sur le développement du couvain, voir la perte de la reine.

Incompatibilités:

Ne pas utiliser simultanément avec d'autres acaricides contre la varroase. Le contact avec des solutions contenant du calcium peut conduire à des précipités.

## 8. EFFETS INDÉSIRABLES

### Effets indésirables

Abeille mellifère:

Fréquence indéterminée  
(Ne peut être estimée à partir des données disponibles):

Augmentation du taux de mortalité des abeilles<sup>1</sup>

Agitation de la colonie

Faiblesse de la colonie<sup>2</sup><sup>1</sup> avec le traitement par dégouttement ou par pulvérisation<sup>2</sup> léger, au printemps avec le traitement par dégouttement.

Il est important de notifier les effets indésirables. La notification permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament. Si vous constatez des effets indésirables, même ceux ne figurant pas sur cette notice, ou si vous pensez que le médicament n'a pas été efficace, veuillez contacter en premier lieu votre vétérinaire. Vous pouvez également notifier tout effet indésirable au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché ou à son représentant local en utilisant les coordonnées figurant à la fin de cette notice, ou par l'intermédiaire de votre système national de notification.  
mail: [adversedrugreactions\\_vet@fagg-afmps.be](mailto:adversedrugreactions_vet@fagg-afmps.be)

## 9. POSOLOGIE POUR CHAQUE ESPÈCE, VOIES ET MODE D'ADMINISTRATION

### Posologie pour chaque espèce, voies et mode d'administration

Pour une utilisation à l'intérieur de la ruche.

#### A) Application par dégouttement

Préparation du prêt à l'emploi de 3,5% (m/V) d'acide oxalique dihydrate solution par dégouttement:

Dans un bain-marie (30 à 35 °C), réchauffez la bouteille d'acide oxalique dihydrate solution.

Retirez la bouteille du bain-marie, ouvrez le scellé et ajoutez la quantité de sucre (saccharose) qui est utilisé pour l'alimentation des abeilles:

- **275 g de sucre** si vous utilisez la bouteille de 275 g
- **1 kg de sucre** si vous utilisez la bouteille de 1000 g

Fermez la bouteille et agitez fortement, jusqu'à ce que le sucre soit complètement dilué. La solution est maintenant prête à l'emploi, elle doit être tiède pour l'application.

Administration:

Par la large ouverture de la bouteille remplissez la quantité nécessaire de solution prête à l'emploi avec une seringue (60 ml) ou un autre moyen similaire. Pour traiter une colonie la dose de chaque allée de cadre est de 0,25 ml/dm<sup>2</sup> pour l'Europe occidentale et de 04 ml/dm<sup>2</sup> pour le sud de l'Europe.

| Quantités à <b>dégoutter par allée occupée</b>      |                                |                 |
|-----------------------------------------------------|--------------------------------|-----------------|
|                                                     | Europe occidentale et centrale | Sud de l'Europe |
| Petits cadres (DNM, National, Simplex, WBC, Zander) | 3–4 ml                         | 5–6 ml          |
| Grands cadres (Dadant, Ruches Suisses)              | 5–6 ml                         | 8–10 ml         |
| Dose maximum par ruche                              | 50 ml                          | 80 ml           |

Pour les ruches à 2 corps, dégoutter d'abord sur le corps à couvain inférieur, puis le corps à couvain supérieur. La chute d'acariens se poursuit jusqu'à 3 semaines.

La solution à dégoutter prête à l'emploi suffit pour traiter entre 6–15 colonies pour la bouteille de 275 g et entre 20–50 colonies pour la bouteille de 1000 g. La solution à dégoutter prête à l'emploi doit être utilisée de suite, elle ne peut être stockée après préparation.

#### B) Application par pulvérisation

Préparation du prêt à l'emploi de 3% (m/V) d'acide oxalique dihydrate solution par pulvérisation:

Ajoutez de l'eau à la solution:

- **250 g (250 ml) d'eau** si vous utilisez la bouteille de 275 g
- **900 g (900 ml) d'eau** si vous utilisez la bouteille de 1000 g

Fermez la bouteille et agitez. La solution est maintenant prête à l'emploi.

Administration:

Remplissez un pulvérisateur ou un autre moyen similaire avec la quantité de solution prête à l'emploi. Pulvérisez 2–4 ml de la solution sur chaque côté de cadre occupés par les abeilles. Si seulement la

moitié du cadre est occupée par les abeilles, réduire de 50% le dosage. Le dosage maximum par ruche est de 80 ml, il varie selon le système de ruche:

- Colonies exemptes de couvains et nucléis doivent être traités avec une dose de 0.3 ml/dm<sup>2</sup> par côté de cadres occupés par les abeilles, pour les ruches les plus courantes comme suit:

| Systèmes de ruches                           | Quantités prêt à l'emploi à <b>pulvériser</b> par côté de cadre occupé par les abeilles |
|----------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| DNM, National, Simplex, WBC, Zander          | 2–3 ml                                                                                  |
| Commercial beehive, Langstroth, ruche Suisse | 2,5–3,5 ml                                                                              |
| AZ-hive (SI), Dadant                         | 3–4 ml                                                                                  |

- Essaims et essaims artificiels en grappe doivent être pulvérisés avec 20–25 ml de solution prête à l'emploi par kg d'abeilles.

Pour un dosage précis de votre pulvérisateur, pulvérisez 10 fois dans une mesurette, puis déterminez le volume pour chaque pression sur la pompe. Calculez ensuite combien d'actions de pompes sont nécessaires pour traiter un côté de cadre. Les côtés des cadres doivent être pulvérisés avec une inclinaison de 45°, afin de minimiser une pulvérisation dans les cellules. La chute de l'acarien se poursuivra pendant 3 semaines.

Traitez les essaims, nucléis ou toutes autres colonies exemptes de couvains comme traitement unique au printemps/été et lorsque la majorité des abeilles sont dans la ruche (le soir).

La solution à pulvériser prête à l'emploi suffit pour traiter entre 5–10 colonies pour la bouteille de 275 g et entre 25–40 colonies pour la bouteille de 1000 g.

## 10. INDICATIONS NÉCESSAIRES À UNE ADMINISTRATION CORRECTE

### 11. TEMPS D'ATTENTE

#### Temps d'attente

Miel: zéro jour pour les colonies traitées correctement. Administrez le traitement en-dehors de la présence des cadres à miels.

## 12. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

#### Précautions particulières de conservation

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

À conserver en dessous de 30 °C. Ne pas conserver au réfrigérateur. Ne pas congeler. À conserver à l'abri du gel. À conserver dans le récipient d'origine en position debout et soigneusement fermé.

Protéger des rayons directs du soleil. Le produit non utilisé doit être jeté.

Ne pas utiliser ce médicament vétérinaire après la date de péremption figurant sur la bouteille après Exp. La date de péremption correspond au dernier jour du mois indiqué.

## 13. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES D'ÉLIMINATION

#### Précautions particulières d'élimination

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Le médicament vétérinaire ne doit pas être déversé dans les cours d'eau car cela pourrait mettre les poissons et autres organismes aquatiques en danger.

Utiliser les dispositifs de reprise mis en place pour l'élimination de tout médicament vétérinaire non utilisé ou des déchets qui en dérivent, conformément aux exigences locales et à tout système national de collecte applicable au médicament vétérinaire concerné. Ces mesures contribuent à préserver l'environnement.

Demandez à votre vétérinaire ou pharmacien pour savoir comment vous débarrasser des médicaments dont vous n'avez plus besoin.

#### 14. CLASSIFICATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES

##### **Classification des médicaments vétérinaires**

Délivrance libre.

#### 15. NUMÉRO D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ ET PRÉSENTATIONS

BE-V505404

##### **Emballage**

275 g et 1000 g

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

#### 16. DATE DU DERNIER ÉTIQUETAGE APPROUVÉ

##### **Date du dernier étiquetage approuvé**

Mars 2025

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles dans la base de données de l'Union sur les médicaments.

#### 17. COORDONÉES

##### **Coordonnées**

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché et fabricant responsable de la libération des lots:

Andermatt BioVet GmbH, Franz-Ehret-Str. 18, 79541 Lörrach, Allemagne

Représentants locaux et coordonnées pour la notification des effets indésirables présumés:

Andermatt Nederland bv, Prins Mauritslaan 15, 3956 TZ Leersum, Pays-Bas, Tel: +31 6 27 17 49 17, [contact@andermattnederland.nl](mailto:contact@andermattnederland.nl)

#### 18. AUTRES INFORMATIONS

#### 19. LA MENTION «À USAGE VÉTÉRINAIRE UNIQUEMENT»

À usage vétérinaire uniquement.

#### 20. DATE DE PÉREMPTION

Exp {mm/aaaa}

Application par dégouttement: après reconstitution avec du sucre: à utiliser immédiatement.

Application par pulvérisation: après reconstitution avec de l'eau du robinet à utiliser dans l'année et dans le délai de la date d'expiration.

#### 21. NUMÉRO DU LOT

Lot {numéro}

